



*Un cas hypothétique pour la discussion en groupe (item 3.3 : expérience nationale)*

Gellyland est un pays avec l'un des plus grand lac du monde, le lac Kirar. Une étude datant de 1980 démontre que le lac Kirar a des ressources abondantes en poissons. L'étude confirme aussi que le lac abrite une espèce rare de poisson appelé le Jack Jelly.

En 1992, le Ministère de l'Environnement et des Pêches de Gellyland a émis, pour la première fois, des permis de pêche à des compagnies avec des droits exclusifs de pêche sur le Lac Kirar pour les 20 prochaines années. La pêche de subsistance pour les pêcheurs locaux était toujours permise.

En 2010, le Ministère a commencé à recenser les stocks de poissons dans le lac Kirar dans le cadre de sa préparation pour l'octroi ou la réémission des permis à venir. Les experts du Ministère constatent que le stock de poissons dans le lac a diminué considérablement. En fait, ils ont découvert que la population du Jack Jelly, l'espèce rare, a été décimé pour atteindre un état critique d'extinction et que l'espèce pourrait peut-être bientôt disparaître.

Le ministère décrète un moratoire sur toutes les activités de pêche et lance une vaste étude sur les causes de la baisse significative de la pêche dans le lac Kirar et en particulier sur la disparition du Jack Jelly. L'étude a été achevée en 2011 et le rapport qui en découle révèle des résultats inquiétants.

L'étude révèle que le lac a été contaminé par des bactéries infectieuses qui ont perturbé la reproduction des populations de poissons. La bactérie contient un gène modifié par l'ingénierie génétique. Tous les échantillons de poissons pris dans le lac ont été testés positifs à la bactérie contenant le gène modifié. Toutes les compagnies de pêche et les pêcheurs locaux ont été mis sous examen pour savoir comment la bactérie aurait été introduite dans le lac. Chacun d'entre eux confirme que leurs activités n'impliquaient pas d'organismes génétiquement modifiés. Ils identifient un laboratoire, connu comme Greylab, ayant mené des recherches sur les micro-organismes génétiquement modifiés en 1985.

Greylab ne détient pas de permis pour ses activités de recherche laboratoire impliquant des micro-organismes génétiquement modifiés ce malgré la Loi de 1996 sur les OGM de Gellyland qui exige de tels permis. Le laboratoire a été inspecté et des traces d'ADN de la même souche que la bactérie qui a infecté les poissons ont été décelées. On y a trouvé le gène modifié. Le gestionnaire de Greylab a également admis que le laboratoire a rejeté ses déchets dans le lac Kirar, sans aucune mesure de sécurité visant à détruire les micro-organismes génétiquement modifié et ce, jusqu'en 1995.

La Loi sur la protection de l'environnement de Gellyland a été promulguée en 1991. La loi interdit, entre autres choses, la décharge de tout effluent dans les lacs et autres plans d'eau du pays. La Loi comporte également une disposition sur la responsabilité. La disposition prévoit que toute personne qui cause un

dommage à l'environnement doit être responsable de l'indemnisation financière jusqu'à un maximum de 5 millions de dollars.

Le Ministère de l'Environnement et des Pêches a initié en janvier 2012, une action administrative contre Greylab. En conséquence, il a ordonné à Greylab de payer, à titre de pénalités et indemnités, : (i) 1 million de dollars pour avoir mener des recherches sur les OGM sans avoir le permis nécessaire, conformément à la loi de 1996 relatives aux OGM; (ii) \$ 2,000,000 pour avoir déchargé ses déchets dans le lac Kirar en violation de la Loi de 1991 sur la protection de l'environnement, et (iii) 3 millions de dollars pour cause de dommages sur les activités de pêche du lac Kirar. Greylab a contesté devant la Haute Cour de Gellyland la décision prise par le Ministère.

La Haute Cour a confirmé la décision du Ministère. Gellyland est Partie au Protocole additionnel de Nagoya Kuala Lumpur. Au moment de ratifier le Protocole additionnel (en assumant qu'il soit entré en vigueur en octobre 2010) le Gouvernement en est venu à la conclusion que les lois existantes (La Loi de 1991 sur la protection de l'environnement et la Loi de 1996 relatives aux OGM) couvrent pleinement les dommages tels que définis dans le Protocole additionnel.

### ***Exercice de groupe***

Les participants de chacun des petits groupes peuvent se diviser en deux sous-groupes et discuter le cas. L'un des deux groupes peut avancer les arguments potentiels que Greylab pourrait utilisés en Cour contre les mesures prises par le Ministère, tandis que l'autre groupe peut soutenir la défense du Ministère en justifiant les mesures prises.

### ***Questions pour orienter la discussion:***

Quels arguments et contre-arguments potentiels sont à envisager devant la Haute Cour par le Ministère et par le laboratoire Greylab ?

Pensez-vous que le paiement de pénalité et l'indemnisation couvrent les dommages causés aux activités commerciales de pêches du lac Kirar de façon à rencontrer les exigences du Protocole additionnel ?